



Accueil de Loisirs Planet'elem

8 rue de l'hostellerie

95130 Franconville

01.39.32.68.62

07.72.43.05.70 / 06.23.43.38.04

PLANET ELEM

PROJET PEDAGOGIQUE

DEBOUT / ALBOU

ANNÉE 2021/2022

## Sommaire

I.	Présentation .....	3
II.	Le projet éducatif de territoire.....	3
III.	Nos Objectifs .....	4
IV.	L'évaluation .....	5
V.	Le fonctionnement .....	6
VI.	PROJET TSA.....	14

## I. Présentation

L'accueil de loisirs Planet'elem est un des 14 accueils de loisirs de l'enfance de la ville de Franconville (11 accueils maternels et 3 accueils élémentaires). Il est situé 8 rue de l'hostellerie à Franconville dans le Val d'Oise (95).

Franconville est la cinquième ville du département par sa population. C'est une ville très jeune (65% de la population à moins de 40 ans).

La ville s'est donc dotée de nombreux équipements sportifs, culturels et bénéficie d'un tissu social très riche avec 150 associations et clubs.

- 11 Gymnases
- Complexe sportif CSL (centre sport et loisirs) comprenant :  
Piscine, patinoire, terrain de badminton, tennis et squash, salle d'armes, salle de danse, de dojo, de billard, musculation, tennis de table, un mur d'escalade et un bowling.
- Stade municipal
- Foyer des sportifs
- Médiathèque intercommunale
- Cinéma
- Théâtre
- Exposition
- Conservatoire
- 220 hectares d'espace vert, parc et jardins

## II. Le projet éducatif de territoire

La ville de Franconville a élaboré un projet éducatif du territoire. Ce projet donne les orientations, les axes d'actions éducatives et les priorités que comptent mettre en œuvre les différents partenaires éducatifs de la ville (de la petite enfance à la jeunesse). Il concerne la période de 2022 à 2025.

Ce projet s'appuie sur les principes suivants :

Considérer l'enfant dans sa globalité

Renforcer, soutenir le partenariat, le travail en réseau, le partage du travail éducatif.

Aider l'enfant dans sa construction personnelle tant sur le plan du corps que de l'esprit.

Faire des accueils de loisirs des lieux d'intégration et de développement des valeurs du vivre ensemble telle que la solidarité, d'égalité, de laïcité et de fraternité pour les enfants.

Garantir la qualité des activités proposées.

Permettre l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs en particulier les enfants en situation de handicap.

Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs

### III. Nos Objectifs

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTIONS MISE EN PLACE
Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps	<p>Participer aux conseils citoyens de l'accueil de loisirs</p> <p>Œuvrer dans l'accompagnement des projets des enfants</p> <p>Accompagner l'enfant dans son développement</p>	<p>Mettre en place des conseils citoyens</p> <p>Aider les enfants à la rédaction de leurs projets</p> <p>Mise en place de passerelles avec le service jeunesse</p>
Développer l'inclusion des enfants	<p>Approfondir la mise en place du projet TSA</p> <p>Favoriser les interactions sociales entre les enfants neurotypiques et les enfants porteur du trouble du spectre autistique</p> <p>Former les animateurs accompagnateurs afin de les rendre autonomes sur l'accueil des enfants porteur de handicap</p>	<p>Mise en place des ateliers Jeu m'inclus</p> <p>Accueillir les enfants TSA par un animateur accompagnateur</p> <p>Mise en place d'un temps de formation et de débriefing entre une psychologue superviseur et les animateurs accompagnateurs.</p>
Développer la sociabilisation	<p>Assurer la continuité pédagogique sur le socle commun de compétence au sein de l'accueil de loisirs</p> <p>Sensibiliser les enfants au respect</p> <p>Favoriser l'accueil des enfants en s'appuyant sur les enjeux du climat scolaire</p>	<p>Assurer le lien entre l'accueil de loisirs et l'éducation nationale.</p> <p>Mise en place de la boîte à mots – Maux</p> <p>Organisation de forum/débats en fonction des mots</p>

## IV. L'évaluation

OBJECTIF OPERATIONNEL	CRITERE QUANTITATIF	CRITERE QUALITATIF
Participer aux conseils citoyens de l'accueil de loisirs	Au moins 1 conseil tous les deux mois a été réalisé	Les enfants nous ont remonté la parole du groupe
Œuvrer dans l'accompagnement des projets des enfants	1 enfant par groupe aura écrit un projet	L'enfant aura appris à rédiger un projet
Accompagner l'enfant dans son développement	2 visites minimum au service jeunesse	Les enfants d'âge CM2 sont allés au service jeunesse
Approfondir la mise en place du projet TSA	1 animateur sera en capacité de mener une réunion d'information sur l'autisme auprès de ses collègues	Un deuxième projet TSA débutera en Janvier
Favoriser les interactions sociales entre les enfants neurotypiques et les enfants porteurs du trouble du spectre autistique	2 enfants TSA auront développé leurs capacités d'interaction sociale	Cohésion des enfants neurotypiques et des enfants au sein du même groupe
Former les animateurs accompagnateurs afin de les rendre autonomes sur l'accueil des enfants porteurs d'handicap	Tous les animateurs seront en capacité de gérer le projet sans l'intervention de Margot	Les animateurs sont autonomes dans le projet
Assurer la continuité pédagogique sur le socle commun de compétence au sein de l'accueil de loisirs	Au moins 1 projet sera en lien avec le programme de l'Education Nationale	Les directions d'accueils de loisirs et écoles se sont rencontrées
Sensibiliser les enfants au respect	1 boîte à Mots - maux sera mise en place	Les enfants ont compris l'intérêt de l'outil « la boîte à mots/maux »
Favoriser l'accueil des enfants en s'appuyant sur les enjeux du Climat scolaire	Au moins 3 forums / débats auront été mis en place par groupe dans l'année	Les enfants se sont exprimé lors des débats

## V. Le fonctionnement

### 1. Les locaux

L'accueil de Planet'elem se situe dans le quartier « fontaines ».

C'est un quartier animé de la commune de Franconville comptant quelques restaurants, ainsi que des commerçants. Environ 4310 habitants y résident, ce sont en majorité des familles avec comme moyenne d'âge 35 ans.

L'accueil de loisirs se trouve au sein du groupe scolaire « Fontaine Bertin » et dispose de ses propres locaux.

L'accueil de loisirs maternel « Bertin » est situé dans un bâtiment voisin de l'accueil de loisirs élémentaire, elle se situe également, à proximité de parcs de jeux extérieurs, de l'espace de proximité « Fontaine » et du gymnase « Jacky Ferrand »

C'est une structure municipale habilitée par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sous les numéros :

Récépissé de déclaration n° 0950051AP001821-E01

#### **L'accueil de loisirs dispose :**

- = 5 salles d'activité réparties par école
- = 1 salle multi-activité.
- = 1 salle de regroupement afin d'y accueillir les enfants et procéder à des regroupements
- = 1 salle animateur qui servira également de salle de réunion
- = 1 infirmerie
- = 1 bureau de direction
- = 1 régie, afin d'y stocker le matériel spécifique
- = 1 régie extérieure
- = 1 cuisine
- = 2 sanitaires : 1 fille et 1 garçon
- = 1 réfectoire élémentaire d'une capacité d'accueil de 72 places assises
- = A l'extérieur, une cour goudronnée et une structure

### 2. Le public

La structure est aménagée pour accueillir des enfants âgés de 6 à 14 ans et a été habilitée par la DDJSCS (Direction Départementale de la Jeunesse du Sport et de la Cohésion Sociale) à accueillir jusqu'à 190 enfants.

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes le 2 mai 2018. Il accueille les enfants de l'école Bertin, Jules Ferry, 4 noyers et Jeanne d'Arc, depuis la rentrée de 2020, nous accueillons l'école de la Source.

### 3. Le fonctionnement

## a) Les horaires

Un accueil à la journée avec repas	<b>7H00 - 19H00</b>
Un accueil le matin sans repas	<b>7H00 - 12H00</b>
Un accueil le matin avec repas	<b>7H00 - 13H30</b>
Un accueil l'après-midi avec le repas	<b>12h00 - 19h00</b>

## b) La journée type

7h à 9h15 : Ouverture de la structure. Accueil des enfants dans la salle principale. Les enfants sont en temps libres et autonomes sous la surveillance des animateurs, des coins sont aménagés dans la salle (dessin, jeux de société, libre ...).

### Point d'accueil :

Accueil des enfants sur les structures d'accueil 4 noyers, Jules Ferry et la Source avec deux animateurs. Les enfants sont accueillis dans une salle dédiée aux élémentaires départ à 8h10 pour les enfants de Source, puis départ à 9h15 pour 4 Noyers et 9h25 Jules Ferry.

Arrivée sur Planet'elem à 9h35

9h15 : Fin de l'accueil des enfants. Regroupement des enfants dans leur salle d'activité par groupe.

9h35 : Arrivé des points d'accueil au centre. Les animateurs font l'appel des enfants, vérifient les cahiers et la tablette. Chaque animateur doit connaître le nombre d'enfants accueillis sur la structure.

9h50 : Début des activités.

2 services : 11h30 - 12h15 / 12h15 - 13h00

13h à 13h50 : Jeux libres ou temps calmes encadrés

14h : Appel de l'après-midi.

Début des activités

16h : Goûter.

16h30 : Accueil des parents, départ échelonné des enfants.

16h50 : Départ des points d'accueil pour Jules Ferry et 4 Noyers

17h50 : Départ des points d'accueil pour les enfants de Source

17h à 19h00 : Jeux libres sous la surveillance des animateurs

## **L'accueil du matin et du soir**

Ce temps est très important. Pour les parents c'est le seul lien qu'ils ont avec l'équipe d'animation. Ce temps permet la transmission d'informations entre les parents et le centre. L'animateur doit aller au-devant des parents.

Il doit renseigner, rassurer les parents sur la journée de leurs enfants. La transmission des informations entre membres de l'équipe est nécessaire.

## **Les repas**

Le temps des repas est un temps convivial d'échange (entre enfants, entre enfants et animateurs), un temps d'apprentissage (se servir des couteaux, apprendre à ne pas gaspiller...), et aussi un temps de découverte (nouveaux goûts, nouveaux aliments...).

L'animateur y a un rôle important à jouer.

Les animateurs mangent à la table des enfants. Ils peuvent ainsi échanger avec les enfants sur la matinée, réguler le bruit pour que ce soit un moment agréable, accompagner les enfants dans le développement de leur autonomie. Les enfants débarrassent à la fin du repas.

Les animateurs mangent le même repas que les enfants. Ils ont un devoir d'exemplarité.

L'animateur ne force pas les enfants à manger. Il peut les inciter à goûter.

L'animateur ne crie pas pour obtenir le silence. Il ne serait pas crédible aux yeux des enfants. Il doit créer des outils qui auront un meilleur résultat auprès des enfants.

## **L'activité**

L'activité doit être réfléchie et préparée à l'avance. Elle doit correspondre aux intentions du projet pédagogique de la structure.

## **Les pauses**

Les pauses doivent se prendre sur des temps réfléchis pour ne pas mettre en difficulté son binôme, son équipe.

En ce qui concerne les personnes fumeuses, il y aura un lieu prévu à cet effet, idem pour les pauses, il appartient aux animateurs de juger à quel moment ils peuvent aller fumer ou prendre une pause tout en prenant en compte qu'il ne faut pas nuire au bon fonctionnement de l'équipe.



### c) L'équipe d'animation

Nom et Prénom	Fonction	Diplômes
DEBOUT Vanessa	Directrice	BPJEPS LTP
ALBOU Maxime	Directeur	BPJEPS LTP
DRAME Aboudoulaye	Animateur Animateur Accompagnateur	Non diplômé
LE FICHANT Joyce	Animatrice	BAFA
SAINT AUBIN Arnaud	Animateur	Stagiaire BAFA
LAPI Pauline	Animatrice	BAFA
ORSONNEAU Sean	Animatrice	Stagiaire BAFA
NOEL AUVRET Aurélie	Animatrice	BAFA
TOURE Boubou	Animateur	BPJEPS ATP
PAVRETTE Kelly	Animateur accompagnateur	BAFA
MARIE LOUISE Leslie	Animateur accompagnateur	BAFA
THELLIER Sylvie	Animateur accompagnateur	Non diplômé
GILBERT Eva	Animatrice	Diplômé BAFA
Le BEGUE Nargès	Animateur	Stagiaire BAFA
BIGLIETTI Romaric	Animateur	Equivalence BAFA
RICHARD Emilie	Animateur	BAFA
AFKER Yassir	Animateur	Non diplômé
LECADRE	Valentin	Non diplômé
KANGOUD	Jason	Diplômé

## Les 6 fonctions de l'animateur

Article 9 du 15/07/2015

[https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/15/VJSJ1502790A/jo/article\\_9](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/15/VJSJ1502790A/jo/article_9)

- 1/ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- 2/ Participer à accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- 3/ Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.
- 4/ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- 5/ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les aptitudes attendues permettant de :

- 6/ Transmettre et de faire partager les valeurs de la république, notamment la laïcité
  - De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
  - De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
  - D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

#### 4. Le rôle et missions

**Rôle des directeurs :** Garant du respect du projet éducatif et pédagogique vis-vis de la collectivité ainsi que du respect de la réglementation DDJSCS. Nous veillons au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi qu'aux consignes de sécurité. Notre rôle est à la fois administratif et pédagogique.

#### Administratif :

- Gestion de l'accueil de loisirs
- Gestion de l'équipe d'animation
- Gestion du budget de l'accueil
- Mise en place d'outils afin de faciliter le travail des animateurs
- Mise en relation avec différents services de la commune

#### Pédagogique :

- Co-élaboration du projet pédagogique
- Assurer la formation auprès des animateurs et des stagiaires.
- Élaboration du bilan et des évaluations

**L'animateur** : L'équipe d'animation a pour mission, au sein d'une équipe, de mettre en œuvre des loisirs pour les enfants dans le cadre de projets.

Ils sont garants de la mise en œuvre du projet pédagogique et du bon déroulement des activités. Leur travail se globalise sur une journée mais nous pouvons la décomposer en deux temps : Les tâches de la vie quotidienne, les temps d'animation.

Il ne faut bien évidemment pas exclure les temps de préparation et de réflexion lors des réunions.

## **ANIMER C'EST METTRE EN MOUVEMENT**

### **Droits, devoirs, sanctions**

Les animateurs sont dans le cadre de travail, ils ont donc des droits et des devoirs liés à la fonction publique. Nous attendons d'eux un comportement adéquat (tenue, langage adapté, ponctualité.) Nous serons à leur écoute et disponible en cas de problème. Pour tout comportement qui ira à l'encontre de la loi, l'équipe de direction prendra une décision en conséquence.

### **Règles de vie de l'équipe**

Les règles de vie de l'équipe commencent par le respect de chacun et de la bienveillance. Une équipe est là pour travailler ensemble, tout comportement nuisant à l'équipe aura un rappel à l'ordre.

### **Les règles de vie**

Les règles de vie seront réalisées avec les enfants, il est important qu'ils comprennent et participent à la mise en place des règles.

### **Les sanctions**

La sanction intervient lorsqu'un enfant a transgressé une règle. L'animateur détermine la sanction. Il doit y réfléchir. Elle doit être éducative.

Il sera demandé à l'enfant de réparer le dommage causé.

La sanction ne devra pas être blessante ni vexante ni nuire à la sécurité physique et morale de l'enfant.

### **La communication**

La communication est importante dans la vie de l'accueil de loisirs. Elle permet la transmission des informations aux parents, de les rassurer, mais aussi de parler de la vie du centre.

Il est nécessaire de trouver des moyens de communication efficaces.

## **La sécurité**

La sécurité est primordiale, des enfants nous sont confiés. Les parents ainsi que la mairie nous font confiance.

L'équipe encadrante veillera minutieusement à la sécurité des enfants et des adultes.

Les plannings seront effectués en amont mais auront la possibilité d'être modifiés, nous sommes aussi là pour respecter le rythme de l'enfant. Respecter le rythme signifie, assurer la sécurité morale, affective et physique de l'enfant.

Les animateurs ont un rôle « d'accompagnement » auprès de l'enfant. Il est important qu'il y ait un animateur référent par groupe ainsi l'enfant pourra le solliciter s'il en ressent le besoin.

## **Les soins**

Les « petits bobos » seront soignés par les animateurs à l'infirmerie, ils rempliront dans le cahier d'infirmerie : Qui est venu ? Pourquoi ? Les soins effectués, l'heure, la date et par qui il a été soigné.

Grâce à ce système n'importe quel membre de l'équipe d'animation pourra savoir qui a été soigné, quand et pourquoi, de plus, en assurant ce suivi cela permet également d'en informer les parents le soir.

Concernant les « bobos » plus graves, les procédures sont :

**Protéger** : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.

**Alerter** : téléphoner au SAMU 15 ou 112 (si nécessaire) en se présentant, donner ses coordonnées, précisions sur l'accident, localisation.

**Secourir** : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donnez ni à boire, ni à manger. Faire les premiers gestes si possibles (exemple position latérale de sécurité) mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

Les animateurs devront informer l'équipe encadrante de la procédure et des soins apportés.

## **Les PAI (Protocole d'accueil individualisé)**

Un PAI est mis en place lorsqu'un enfant présente un trouble de la santé qui nécessite un aménagement (trouble du comportement, allergie, intolérance alimentaire...). Il est établi par le médecin scolaire ou le médecin traitant de l'enfant et doit être réactualisé tous les ans. Ce document écrit explique la démarche à suivre.

Il est indispensable que chaque personne de l'équipe d'animation lise attentivement les PAI et n'en découvre pas le contenu au moment de l'utiliser.

L'animateur emmène les médicaments de l'enfant lors de tous déplacements en dehors de la structure.

Pour les contre-indications alimentaires, une liste officielle est établie par la cuisine centrale. Durant les vacances, l'animateur précise au bureau l'ensemble des contre-indications alimentaires du jour pour que la direction puisse commander un repas adapté. Lorsqu'un enfant a un panier-repas, il ne doit en aucun cas consommer d'autres aliments que ceux fournis par les parents.

De plus les PAI seront affichés (de manière cachée) dans la salle des animateurs.

### **Handicap**

La structure est aménagée pour accueillir les enfants porteurs de handicap. Ils seront associés à leurs groupes d'âge et participeront aux activités préparées, les animateurs seront sensibilisés et pourront adapter l'activité aux besoins de l'enfant.

## VI. PROJET TSA

### UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS PORTEURS DE TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) EN ACCUEIL DE LOISIRS

Les groupes d'habiletés pour les enfants TSA se déroulent uniquement avec des enfants TSA ayant des difficultés de socialisation. Le projet Tout Simplement Amis propose de développer les compétences sociales des enfants dans un environnement « naturel ». Il s'agit d'un projet d'inclusion...

#### Novateur

Travailler les compétences de socialisation des enfants TSA avec des enfants neurotypiques.

Un suivi individualisé est mis en place pour les enfants TSA qui fréquentent l'accueil de loisirs tous les mercredis.

#### Formateur

Le psychologue superviseur accompagne l'équipe d'animation.

Il s'agit d'une « formation terrain » sur l'intervention en analyse du comportement, utile, auprès d'autres enfants.

L'analyse appliquée du comportement est une approche scientifique recommandée par la Haute Autorité de Santé.

#### Fédérateur

Le lien avec les familles, avec l'Éducation nationale et avec les différents acteurs de la prise en charge des enfants, est facilité.

#### Pour tous

Les conditions de l'inclusion sont optimales pour tous les enfants de l'accueil de loisirs.

Cela permet une éducation à la diversité pour les citoyens de demain.

Un projet à destination d'enfants de 6 à 11 ans qui sont accueillis tous les mercredis de l'année scolaire 2021 - 2022.

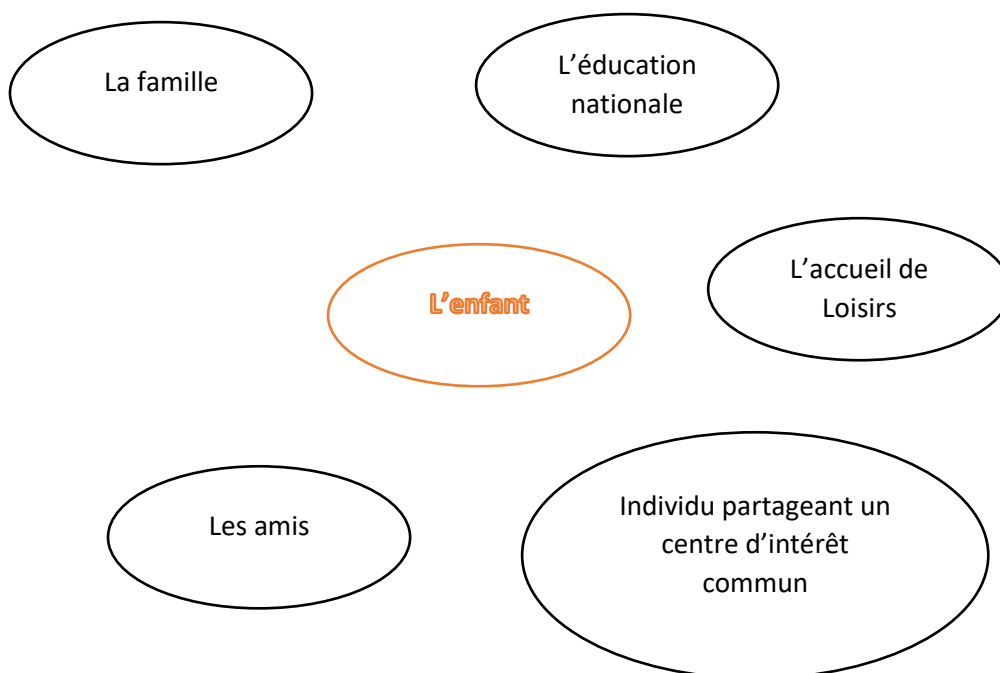
Des réunions, des formations, des rencontres et des temps d'observation permettent aux animateurs de définir des objectifs pour les enfants et d'évaluer l'atteinte de ces objectifs ainsi que le projet qui pourra être déployé pour la prochaine année scolaire.

## La sociabilisation

### Définition :

Fait de rendre sociable, d'insérer ou de réinsérer dans la société.

### Les sphères du développement de l'enfant.



Pour son développement l'enfant est au centre de différentes sphères.

L'accueil de loisirs participe au développement, pédagogique, éducatif et social de l'enfant.

C'est dans ce cadre que notre volonté est de travailler en nous appuyant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur le climat scolaire.

Pour ce faire, la direction de Planet'elem se réunira avec les directions de l'éducation Nationale des écoles Bertin, Ferry et 4 Noyers.

# LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.





## Annexe : Feuille de rotation des points d'accueil

FONCTIONNE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES

**CAR DE 65 PLACES**

### **ROTATION DU MATIN**

DEPART 08h10 FRANCONVILLE, **CLM SOURCE**, 31 RUE DE TAVERNY

DEPOSE à 8h25 FRANCONVILLE, **CLM PLANET'ELEM**, 3 RUE DE L'HOSTELLERIE  
DEPOSE MINUTE. CONTACT ANGELINE 07.72.43.05.70 EN CAS DE SOUCIS D'ACCES.

DEPART 08h55 FRANCONVILLE, **CLM GARE/WATRELOT + CLM CARNOT**  
ARRET DE BUS 30.03 BLV M. BERTEAUX

DEPOSE 09h10 FRANCONVILLE, **CLM CROC'LOISIRS ARRET** DE BUS BEL AIR

DEPART 09h15 FRANCONVILLE, **CLM 4 NOYERS** ARRET DE BUS BEL AIR

DEPART 09h25 FRANCONVILLE, **CLM JULES FERRY** 6 RUE D'ERMONT

DEPOSE A 09H35 FRANCONVILLE, **CLM PLANET'ELEM**, 3 RUE DE L'HOSTELLERIE  
DEPOSE MINUTE. CONTACT ANGELINE 07.72.43.05.70 EN CAS DE SOUCIS D'ACCES.

### **ROTATION DU SOIR**

DEPART À 16H50 FRANCONVILLE, **CLM PLANET'ELEM**, 3 RUE DE L'HOSTELLERIE  
DEPOSE MINUTE. CONTACT ANGELINE 07.72.43.05.70 EN CAS DE SOUCIS D'ACCES.

DEPART À 17H00 FRANCONVILLE, **CLM JULES FERRY** 6 RUE D'ERMONT

DEPOSE À 17H15 FRANCONVILLE, **CLM 4 NOYERS** ARRET DE BUS BEL AIR

DEPART À 17H20 FRANCONVILLE, **CLM CROC'LOISIRS** ARRET DE BUS BEL AIR

DEPOSE À 17H35 FRANCONVILLE, **CLM GARE/WATRELOT + CLM CARNOT** ARRET DE BUS  
BLV M. BERTEAUX

DEPART À 17H50 FRANCONVILLE, **CLM PLANET'ELEM**, 3 RUE DE L'HOSTELLERIE  
DEPOSE MINUTE. CONTACT ANGELINE 07.72.43.05.70 EN CAS DE SOUCIS D'ACCES.

DEPOSE À 18H10 FRANCONVILLE, **CLM SOURCE**, 31 RUE DE TAVERNY